

Maladie des doigts blancs (syndrome de Raynaud) / Thérapie par ondes de choc radiales

Un danger potentiel pour le thérapeute traitant ?

Depuis plus de 15 ans, la thérapie par ondes de choc radiales s'est établie dans le quotidien orthopédique. Les résultats thérapeutiques positifs obtenus dans les cas de tendinopathies d'insertion ont été prouvés par de nombreuses études scientifiques.

Cependant, lors de l'application des ondes de choc radiales, le thérapeute est exposé aux vibrations issues de l'applicateur. La main tenant l'applicateur est tout particulièrement soumise à ces vibrations, ce qui peut éventuellement provoquer des dommages consécutifs pour la santé.

Les douleurs résultant peuvent être regroupées sous le terme « syndrome vasospastique dû aux vibrations (VVS) », mention qui exprime également la cause du phénomène. La plupart des synonymes utilisés autrefois ont été plutôt descriptifs, à savoir « maladie des doigts blancs » ou « phénomène traumatique de Raynaud ».

Cette affection se caractérise par des troubles localement restreints de la

circulation sanguine et de la sensibilité des mains qui évoluent par crises. Généralement, les douleurs se manifestent déjà après quelques mois ou après quelques années, en fonction de la durée et de l'intensité de l'exposition quotidienne aux vibrations.

Les symptômes des troubles de la circulation sanguine chroniques et intermittents se manifestent directement au niveau de la main absorbant le nombre maximal de vibrations. De plus, les patients souffrent souvent des paresthésies sous forme de piqûres d'aiguille. La propagation des troubles sensitifs et leur régression s'effectuent en quelques minutes allant des bouts des doigts vers la direction proximale. Les troubles intermittents de la circulation sanguine sont réversibles aux premiers stades de la maladie et disparaissent à l'arrêt de l'exposition aux vibrations. Même en stade avancé de la maladie, les douleurs peuvent diminuer quant à leur intensité, fréquence et gravité si le thérapeute évite d'exercer l'activité nuisible à la santé.



Anna-Karin - Fotolia.com

Conclusion

Afin d'exclure tout danger potentiel pour l'utilisateur, les fabricants dans l'industrie et la technique médicale doivent effectuer des essais techniques et respecter des normes d'homologation.

Depuis juin 2012, ceci s'applique également aux constructeurs d'appareils à ondes de choc radiales (EN 60601-1, 3^{ème} édition). C'est pourquoi les utilisateurs des appareils à ondes de choc doivent impérativement s'informer auprès du fabricant pour savoir si les normes ont été respectées et demander les résultats des essais correspondants. Etant donné que les fabricants poursuivent des stratégies d'essai différentes, il est important de vérifier sur le justificatif d'essai de vibration, si l'essai de l'applicateur a été effectué avec l'appareil ou si l'applicateur a été testé séparément. Les applicateurs dont les valeurs limites d'exposition ne sont pas observées, ne peuvent être utilisés continuellement que sur une durée restreinte. En conséquence, l'utilisation de certains appareils disponibles sur le marché peut être limitée à deux heures par journée de travail de huit heures. C'est pourquoi il est important de sensibiliser l'industrie à développer des appareils médicaux tels que les applicateurs des appareils à ondes de choc en respectant les normes légales. Le fabricant des



PD Dr. Marcus Schmitt-Sody

appareils à ondes de choc utilisés dans notre clinique nous a délivré les résultats d'essai ; ceux-ci font preuve que les valeurs limites demandées ont été respectées sans réserve. Ainsi, l'appareil n'est soumis à aucune restriction de durée d'utilisation.

PD Dr. med. Marcus Schmitt-Sody
Directeur médical et médecin-chef
Medical Park Chiemsee
Birkenallee 41
83233 Bernau-Felden, Allemagne
E-mail: m.schmitt-sody@medicalpark.de

Traduction de l'article original en allemand, publié dans « Orthopädische Nachrichten 05.2014 ».